

04 juil 2020 -10:41

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2020

Covid-19 : marché public relatif à une campagne d'information sur les mesures prises par les autorités fédérales dans le cadre de la pandémie

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à une campagne d'information portant sur les mesures prises par les autorités fédérales, dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

Suivant la décision du Conseil des ministres du 3 avril 2020, à l'occasion du confinement initial, un premier marché a été attribué à une agence de communication, avec des services complémentaires limités aux actions de communication liées aux phases 1 et 2, et qui se terminent fin juin 2020.

Le groupe d'experts pour la stratégie d'exit (GEES) demande l'accompagnement des citoyens jusqu'à la fin de l'année avec une communication claire, forte et cohérente. C'est d'ailleurs une des cinq conditions posées par les experts pour passer en déconfinement progressif. Il importe, dès lors, de lancer un nouveau marché pour soutenir les actions des autorités publiques en matière de communication. Pour éviter toute rupture, ce nouveau marché doit pouvoir être attribué début juillet 2020.

Les objectifs de cette nouvelle campagne sont les suivants :

- informer la population sur les mesures prises par les autorités dont les 6 règles d'or
- informer et accompagner la population face aux mesures de déconfinement en vue de susciter l'adhésion
- encourager un comportement solidaire et responsable dans le cadre d'une démarche de prévention de santé publique
- faire participer les citoyens à la réalisation des objectifs sociétaux dans la gestion de la crise et la prévention
- informer différents groupes spécifiques sur les mesures sociales, économiques ou autres que le gouvernement fédéral prendra dans les mois à venir

Vu les circonstances, cette campagne doit être évolutive, flexible et réactive. Le marché porte sur la conception de la campagne, la production et l'achat média.

La campagne aura une durée de 3 mois (de juillet à septembre 2020). Une prolongation éventuelle, mais non obligatoire de 3 mois (de octobre à décembre 2020) est prévue. Cette prolongation sera basée sur l'évolution de la situation sanitaire en Belgique et de l'évaluation des résultats de la campagne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

elke.pattyn@premier.fed.be